

4.5.3.7 Option 2,25 OD (foramsulfuron)

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

L'étiquette du pesticide est la seule source d'information ayant force de loi et elle contient toute l'information liée à l'utilisation du produit commercial. Le présent document est un résumé de l'étiquette. Lorsqu'il est question de répression, l'efficacité approximative du produit est de 60-75 % tandis qu'une suppression est de 85 % et plus. Il est important de toujours se référer à l'étiquette légale qui est disponible soit sur le contenant du pesticide ou soit sur le site internet de l'ARLA : <http://pr-rp.hc-sc.gc.ca/lr-re/index-fra.php>. Veuillez vous assurer que vous avez la plus récente mise à jour de ce résumé d'étiquette.

Toujours aviser votre acheteur pour les applications des pesticides dans votre culture.

Fait avec l'étiquette du 31-07-2019

RÉSUMÉ DE L'ÉTIQUETTE

- Groupe 2
- Indice de risque pour la santé (IRS)¹ : 4
- Indice de risque pour l'environnement (IRE)² : 18
- Mauvaises herbes :
 - Pour supprimer un large spectre de **graminées** et de **mauvaises herbes à feuilles larges**.
- Moment d'application :
 - Dans les champs en végétation, en **post-levée des mauvaises herbes** jeunes et en pleine croissance.
- Taux d'application et mélange :
 - **1,56 L/ha** d'Option 2,25 OD + **2,5 L/ha** d'engrais azoté liquide (28 % de NAU);
 - Minimum **150 L/ha d'eau**.
- Renseignement sur le produit :
 - Herbicide de contact et activité résiduelle limitée dans le sol.

¹ La valeur de l'IRS varie de 1 à 2 420. Plus le chiffre est élevé, plus le risque qu'il représente au niveau de la santé est important.

² La valeur de l'IRE varie de 1 à 961. Plus le chiffre est élevé, plus le risque qu'il représente pour l'environnement est important.

4.5.3.7 Option 2,25 OD (foramsulfuron)

- Restrictions :
 - **Délai de réentrée** : il faut laisser les résidus sécher;
 - **Délai avant la récolte** : n/d;
 - Application terrestre seulement;
 - Faire **une seule application** par saison;
 - Le produit agira sur les mauvaises herbes qui sont plus grosses que le stade foliaire recommandé, mais la rapidité d'action et le degré de suppression risquent d'être diminués;
 - La croissance des mauvaises herbes cesse au bout de **1 à 3 jours après l'application**. Le temps chaud et humide favorise l'action du produit. Les symptômes de **jaunissement** apparaissent habituellement au bout de **5 à 10 jours**;
 - Par temps frais et/ou sec, l'action du produit peut être réduite ou reportée;
 - La suppression des mauvaises herbes peut également être réduite si l'application est faite lorsque les mauvaises herbes sont recouvertes de poussière ou en présence d'**une forte rosée**, d'un brouillard épais ou de bruine/pluie;
 - Une fois le mélange effectué, utiliser dans les **24 prochaines heures** afin d'éviter la dégradation du produit;
 - Si le mélange repose dans le pulvérisateur, agitez vigoureusement avant de faire l'application;
 - Zones tampons : 1 m des fossés agricoles, 3 m des cours d'eau, 30 m des puits et 3 m des habitats terrestres.

- Entreposage :
 - Entrepoiser dans le contenant d'origine, à l'abri de l'humidité et à l'écart des semences, des engrais, des plantes et de la nourriture humaine ou animale;
 - Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ni autour de celle-ci;
 - Si le produit est entreposé **depuis au moins un an**, bien le secouer avant l'emploi.

- Rinçage :
 - Vider et rincer le réservoir, la rampe et tous les tuyaux pendant plusieurs minutes avec de l'eau propre contenant un détergent ménager. Ne pas nettoyer ni vider le pulvérisateur à proximité de la végétation désirable, de puits ou d'autres sources d'eau;
 - Remplir le réservoir de pulvérisation avec de l'eau propre et ajouter un litre d'ammoniaque ménager (contenant 3 % d'ammoniaque) par 100 litres d'eau. Agiter la solution pendant 15 minutes avant de la purger par la rampe et les buses. Vider le système complètement;
 - Enlever les buses et les tamis et laver séparément dans un seau contenant la solution d'ammoniaque;
 - Bien rincer le réservoir, les tuyaux, les rampes, les buses et les tamis avec de l'eau propre pendant au moins 5 minutes afin d'enlever toute trace d'ammoniaque;
 - Inspecter le réservoir afin d'y déceler des résidus visibles. Le cas échéant, reprendre l'étape 2;
 - Éliminer les rinçures conformément à la réglementation provinciale.

- Équipements de protection :
 - Chemise à manches longues et pantalon long;
 - Lunettes (nécessaire si irritant pour les yeux);
 - Masque facial (nécessaire si espace clos);
 - Gants résistants aux produits chimiques.

RÉDACTION 2016

Marie-Ève Moreau, agronome, responsable du volet agroenvironnement, Club Conseil Bleuet, Dolbeau-Mistassini

MISE À JOUR 2021

Laurence Bouchard, agronome, Club Conseil Bleuet, Dolbeau-Mistassini

FINANCÉE PAR

